

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022
COMMUNE DE SIVRY-LA-PERCHE

La réunion a débuté le 20 octobre 2022 à 20h00 sous la présidence du Maire, M HIRAT Mickael.

Membres présents :

Mme COURTIN-HENRION VANESSA
Mme DOGUET STEPHANIE
M DROUET Jean-Marie
M GILLE JEROME
M HIRAT Mickaël
M HIRAT PASCAL
Mme MILLET LAURENCE
M PEYRARD BENJAMIN

Membres absents représentés :

Mme DROCOURT VIRGINIE Pouvoir donné à Mme DOGUET STEPHANIE

Membres absents :

M CORDIER FRANCIS
Mme RICHARD ANNE-MARIE

Secrétaire de séance : Mme MILLET LAURENCE

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

22_2022 - CREATION DU NUMERO 43 BIS GRANDE RUE
26_2022 - SUBVENTION ECOLE DE SIVRY-LA-PERCHE
23_2022 – AFFOUAGES 2022-2023
24_2022 - AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE POUR LA PERIODE 2023-2042
25_2022 - CONVENTION Amie
- Questions diverses

22_2022 - CREATION DU NUMERO 43 BIS GRANDE RUE

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales, et à la demande d'un habitant de Sivry-la-perche rue Grande.

Je vous propose de m'autoriser à affecter le numéro 43 bis rue Grande, parcelle AA 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'affectation de ce numéro.

9 voix pour

23_2022 – AFFOUAGES 2022-2023

Le Maire fait part à l'assemblée de la mise aux affouages les parcelles suivantes :

- Parcelles 2 et 3 : débardage au plus tard le 31 octobre 2023
- Parcelles 16, 18 et 29 : débardage au plus tard le 30 juin 2023
- Arbres tombés au sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de la mise aux affouages pour 2022-2023 les parcelles suivantes :

- Parcelles 2 et 3 : débardage au plus tard le 31 octobre 2023
- Parcelles 16, 18 et 29 : débardage au plus tard le 30 juin 2023
- Arbres tombés au sol.

9 voix pour

24_2022 - AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE POUR LA PERIODE 2023-2042

La forêt communale de Sivry-la-Perche couvre une superficie de 229,21 hectares.

VU le code forestier et en particulier les articles 212-1 à 2 de sa partie législative et 212-1 à 6 de sa partie réglementaire,

CONSIDERANT les remarques formulées lors des réunions de travail qui se sont tenues

- avec le maire les 28 avril et 23 septembre ;
- avec le conseil municipal les 28 avril et 23 septembre ;

CONSIDERANT les éléments présentés par l'ONF lors de ces mêmes réunions,

CONSIDERANT que les remarques formulées lors de ces réunions ont été prises en compte dans le projet d'aménagement proposé par l'ONF,

CONSIDERANT que le projet d'aménagement répond à une logique de gestion durable et est garant d'une bonne gestion du patrimoine forestier de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le document d'aménagement de la forêt d'établissement public proposé par l'ONF pour la période 2023-2042 ;
- **S'ENGAGE**, sauf éléments imprévus remettant en question l'équilibre sylvicole ou financier recherché, à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

9 voix pour

25_2022 - CONVENTION Amie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de partenariat avec l'Amie. Elle a pour objet la collecte de carton et de papier à recycler par du personnel en insertion, à titre gracieux.

Le Maire propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, ladite convention,

Et **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

9 voix pour

26_2022 - SUBVENTION ECOLE DE SIVRY-LA-PERCHE

Le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'école de Sivry-la-Perche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention de 200 euros à l'école de Sivry-la-Perche.

9 voix pour

Questions diverses :

- Monsieur Jean-Marie DROUET est désigné correspondant incendie et secours
- suppléant commission suivi site de VALTRIS : Jérôme GILLE
- point PLUIH...

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h15.

Mme MILLET LAURENCE
Secrétaire de séance

